



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 4 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention des infractions économiques et financières

La période des fêtes de fin d'année est propice à toutes sortes d'escroqueries entrant dans le champ des infractions économiques et financières. Il est essentiel d'appeler à la vigilance nos concitoyens de même que les acteurs économiques et de rappeler les mesures à prendre pour prévenir de telles infractions et les réflexes à adopter lorsqu'elles sont déjà constatées.

Si la cybercriminalité ne cesse d'augmenter, les techniques frauduleuses utilisées pour piéger les victimes sont également évolutives et en nombre croissant. Les cyberdélinquants ne manquent pas d'imagination : rançongiciel, phishing, escroqueries (faux supports techniques, arnaques au trading en ligne), faux ordre de virement (FOVI). Tout le monde est concerné : particuliers comme entreprises, administrations ou collectivités.

L'Aveyron n'est pas exempt, depuis le début de l'année 2019, il est constaté une hausse globale des escroqueries et infractions économiques et financières.

Mesures à prendre

Les mesures de protection des ordinateurs et réseaux informatiques, via les logiciels de sécurité ne suffisent plus. Désormais, il convient d'adopter une hygiène informatique et d'acquérir des réflexes pour éviter ou limiter les actions frauduleuses et leurs conséquences.

S'agissant des entreprises, dès que vous avez connaissance de faits frauduleux au cours desquels des fonds ont été virés, il importe prioritairement d'informer votre banque pour stopper le mouvement bancaire et engager le retour ultérieur des fonds. En parallèle, il vous appartient d'informer le plus rapidement possible les forces de police ou de gendarmerie qui disposent de moyens propres pour tenter d'éviter la disparition des sommes détournées.

S'agissant des particuliers, et plus particulièrement à l'approche des fêtes de fin d'année, soyez toujours vigilants et privilégiez des moyens de paiement sécurisés pour vos achats. Faites attention aux fausses bonnes affaires qui fleurissent sur Internet. En cas de fraude bancaire (usage frauduleux de carte bancaire), les faits peuvent être signalés au travers de la plateforme PERCEVAL (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>). Si vous êtes victime d'escroquerie au cours de laquelle vous avez transmis des fonds, vous avez la possibilité de signaler les faits sur la plateforme <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>.

Vous pouvez trouver de nombreuses informations sur la plateforme <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/> spécialement mise en ligne pour assister les victimes d'actes de cyber-malveillance. Vous y trouverez de nombreux conseils mais également des supports qui expliquent de manière claire les menaces qui circulent aujourd'hui sur le Web.

Dans tous les cas, vous pouvez déposer plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Ces services vous conseilleront également sur les démarches à entreprendre.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr*



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12